



BLOC DE COMPÉTENCES 3

La kinésiologie est une pratique d'une grande diversité et richesse de contenus. Il en résulte un grand nombre de compétences qui seront toutes travaillées pendant les 600heures de formation.

OBJECTIF : Respecter les obligations légales et administratives des kinésilogues

- Se conformer à la législation française (Pénal, impôts, juridiques)
- Se conformer aux obligations du Code du travail, URSSAF, RSI, etc.
- Gérer l'affichage légal
- Comprendre quand il faut orienter les client-es vers le ou les prestataires de soins de santé ou les autres prestataires de services
- Veiller à l'hygiène et la sécurité des locaux, des installations et des matériels
- Choisir du matériel adapté à la structure et aux activités
- Prendre en compte la structure dans son environnement local
- Connaître et utiliser les supports de communication, concevoir un flyer, une carte de visite
- Choisir un mode d'exercice
- Élaborer et gérer un budget
- Établir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable
- Connaître les obligations légales en matière de formation continue
- Développer et améliorer ses propres compétences et démontrer son engagement envers l'auto-évaluation et l'apprentissage continu
- Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités